

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-54

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Président la possibilité de prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, dans la limite de 100 000 euros H.T. ;

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de location de la machine à affranchir PTINEY BOWES à compter de la signature des parties ;

DECIDE

Article 1 :

D'approuver et de signer le contrat de « location maintenance » de la société PITNEY BOWES de la machine à affranchir pour une durée de 5 ans ;

Article 2 :

D'autoriser le paiement des dépenses afférentes à cette prestation, conformément aux stipulations contractuelles, pour un montant du loyer fixé à 861 € HT/an, soit 4 305 € pour les 5 années.

A Bain-de-Bretagne, le 05/10/2026

Vincent Minier,

Président de Bretagne porte de
Loire Communauté

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2 Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE

po/le président empêché
J. Sollier vice VP

